



### Tarifs vélos électriques :

Durée	Tarif plein	Tarif réduit*
1/2 journée	9 €	5 €
Journée	15 €	8 €
Semaine du lundi au vendredi	40 €	23 €
Weekend du vendredi 16h au lundi 9h	35 €	
Mois	160 €	

\* (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, étudiants et + de 60 ans )

**Total à régler :**            €

### Tarifs vélos triporteurs :

Durée	Tarif plein	Tarif réduit*
1/2 journée	19 €	14 €
Journée	24 €	19 €
Semaine	95 €	85 €

\* (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, étudiants et + de 60 ans )

### Autres tarifs :

	Tarif	Caution
Siège bébé	2 €	40 €

### Mode de règlement :

Carte bancaire

Chèque : N° de chèque :

Banque :

Espèces

### Assurance / Sécurité :

Je dispose d'un local sécurisé pour entreposer le vélo sur mon lieu de résidence (obligatoire si location de plusieurs jours)  
Je dispose d'une assurance Responsabilité Civile en cas de vol ou d'accident.

Nom de la compagnie :

N° de contrat :

### Accessoire(s) fourni(s) gratuitement :

Antivol spiral et clé

Casque bébé

Gilet fluorescent

Panier

Casque adulte taille L

### État descriptif du vélo à assistance électrique

Contrôles effectués	Départ*	Retour*	Contrôles effectués	Départ*	Retour*
Propreté			Équipement électrique		
Dérailleur			Chaîne		
Roues			Garde boue		
Pneumatiques			Antivols		
Trousse réparation crevaisons			Selle		
Freins			État de la peinture		
Cadre			Lumière avant		
Fourche			Lumière arrière		

\* Merci de restituer le vélo dans le même état de propreté qu'à la réception. 25 kg maximum sur le porte-bagages.



Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus. J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de location en annexe et les avoir signées. Je m'engage à n'exercer aucun recours à l'encontre du gestionnaire des vélos ou de la communauté de communes de la Champagne Picarde pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat.

<b>Réception</b>		<b>Restitution</b>	
Date :		Date :	
Signature loueur	Signature client	Signature loueur	Signature client

Attention : Ne pas oublier de signer les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation.

## **Conditions générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU)**

Les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) sont applicables à l'ensemble du service de vélos en location implanté sur le territoire de la communauté de communes de la Champagne Picarde et dont la gestion est déléguée à des prestataires de location sur le territoire.

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients peuvent utiliser le service de location et précise leurs droits et leurs obligations.

### **Article 2 – Description du service**

Vélos Champic' est un service de location de vélos proposé par la communauté de communes de la Champagne Picarde. La gestion du service est confiée dans le cadre de partenariat avec différentes structures du territoire.

### **Article 3 – Client du service de location de vélos**

3.1 - Le service de location de vélos est réservé aux personnes âgées de 16 ans et plus (ci-après dénommées « le client »). Une personne physique ne pourra contracter qu'un seul contrat de location sauf dans le cas où il s'agit d'une location prise pour des personnes dont elle a la responsabilité légale (enfant, tutelle).

3.2 - Le client reconnaît être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant que client.

### **Article 4 – Modalités liées au service de location de vélos**

4.1 - Pour accéder au service de location de vélos, le client doit signer le contrat de location.

4.2 - Pour s'abonner le client doit :

- S'identifier (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique)
- Choisir la durée de sa location selon les formules proposées. Payer l'intégralité du montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. La location est de 3 mois consécutifs maximum, renouvelable sous condition de disponibilité des vélos.
- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues au présent document.
- Fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, ou permis de conduire).

4.3 - Réservation d'un vélo

La validation d'un contrat de location entraîne la réservation d'un vélo à partir de la date convenue entre le client et le loueur pour la durée convenue au contrat.

4.4 - Flotte de vélos

Le loueur ne s'engage à louer un vélo que dans la limite des vélos disponibles. Chaque vélo est loué avec un antivol spiral muni d'une clé. Sont mis à disposition des clients : casques, gilet fluorescent, panier, siège enfant. Ces accessoires sont installés et fixés par le client sous sa responsabilité.

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre. Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation de vélo, cette possibilité reste à la charge du client.

4.5 - Conditions générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation des présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service. À tout moment, le loueur se réserve le droit de demander au client de venir présenter le vélo sur le lieu de location. Le prêt de VAE est limité à un par foyer.

## **Article 5 – Modalité de paiement du service de location**

5.1 - Le contrat de location

Le montant du contrat de location est payé en intégralité au moment de la demande établie par le client. Il pourra être payé par carte bancaire, espèces ou chèque.

5.2 - Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat devra être constitué par chèque, remis et daté du jour de la signature du contrat de location. En cas de présentation d'un chèque tiré d'un compte n'appartenant pas au client, le titulaire dudit compte devra justifier de son identité.

Le client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation, susceptible d'affecter, pendant la période de la location, le bon encaissement du chèque de garantie.

5.3 - Utilisation du dépôt de garantie

En cas de dégradation du vélo, le client supporte les montants correspondant aux dommages subis par le vélo pendant la location. Le gestionnaire facture ces montants sur la base de la grille de tarifs (annexée au présent CGAU) en vigueur à la date de retour du vélo.

En cas de non-paiement, le gestionnaire procède à l'encaissement du dépôt de garantie pour couvrir la réparation des dommages. En cas de non restitution du vélo, le gestionnaire précédera tel que décrit dans l'article 6.4.

## **Article 6 – Conditions de retrait et retour d'un vélo**

6.1 - L'état de lieux

Une fiche « État des lieux initial » est établie contradictoirement entre le gestionnaire et le client lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo (y compris la batterie, l'antivol ainsi que l'ensemble des accessoires remis au client).

6.2 - Entretien et utilisation du vélo.

L'entretien du vélo est à la charge du client durant toute la durée du contrat. Par entretien, il faut entendre aussi bien l'entretien courant (gonflage, resserrage visserie) que les réparations impliquant le changement d'une pièce défectueuse (hors défaut de pièce sous garantie) ; le client est responsable d'effectuer ou de faire effectuer les réparations dans les règles de l'art.

Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, ajouter ou retirer un quelconque équipement du vélo.

Le client devra retirer la batterie en cas de non utilisation et la stocker dans un endroit sec pendant tout le temps de la location.

6.3 - Vol ou sinistre  
Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol. En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer sans délai le vol au gestionnaire en transmettant une copie de dépôt de plainte. Faute de quoi, le gestionnaire déposera plainte contre le client pour vol. Dans tous les cas, le gestionnaire encaisse le dépôt de garantie.

En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparation facturés par le gestionnaire sur la base de la grille des tarifs (annexée au présent CGAU) en vigueur à la date de la réparation. À défaut de paiement, le prestataire encaisse le dépôt de garantie.

6.4 - Restitution du vélo

Le client se rend au lieu de dépôt pour rendre le vélo loué. Une fiche « État des lieux final » est établie contradictoirement entre le gestionnaire et le client lors du retour du vélo. La fiche spécifie les éléments constituant une usure normale du vélo, à la charge du gestionnaire, des éléments constituant une usure anormale, à la charge du client. Dans ce cas, un devis de réparation sera immédiatement établi sur la base de la grille de tarifs en vigueur à la date de retour du vélo. Le client devra régler les réparations afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie.

En cas de non restitution du vélo à la date prévue par le contrat de location, le gestionnaire pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaisser l'intégralité du montant du dépôt de garantie.

6.5 - En cas de renouvellement, il convient de prévenir au minimum 10 jours (pour les contrats de 3 mois) les partenaires gérants des VAE.

### **Article 7 – Obligation du client**

7.1 - Le vélo et ses accessoires restent la propriété exclusive du gestionnaire pendant toute la durée de la location. Le client s'interdit de sous-louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager.

7.2 - Le client ne peut utiliser les vélos que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation de vélo, le gestionnaire ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

7.3 - La signature du contrat de location par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu du présent document. Il est précisé que le contenu du présent document pourra être amené à évoluer et sera de fait applicable au client.

7.4 - Le client dégage le gestionnaire de toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels et corporels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend notamment le cas d'enfant transporté sur un siège bébé monté sur le vélo par le client.

7.5 - Il est attiré l'attention du client sur le fait que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux. Seul le client étant autorisé à monter sur le vélo, le transport de personnes sur le vélo par tout moyen (ex : sur le porte-bagages) est strictement interdit.

7.6 - Le vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Par le simple fait de retirer un vélo, le client reconnaît que le vélo mis à sa disposition par le gestionnaire est en bon état de fonctionnement. Le client déclare avoir la responsabilité de gardien du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution au gestionnaire. Il s'engage à l'utiliser et l'entretenir avec soin, et à le rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt.

7.7 - Par mesure de sécurité, pour le stationnement, le client a l'obligation d'attacher une roue et le cadre du vélo à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni. De plus, l'antivol fixé sur la roue arrière des vélos à assistance électrique doit être verrouillé.

7.8 - En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autre dommage et intérêt du fait de l'indisponibilité du vélo mis à sa disposition par le gestionnaire durant la période de location.

7.9 - Il est, en outre, recommandé au client de suivre les démarches de sécurité suivantes : d'adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries, d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie, de porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en soirée ou de nuit), de façon générale de respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (ex : respecter les feux, ne pas rouler sur les trottoirs, ne pas doubler un véhicule par la droite...), d'être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants mineurs).

### **Article 8 – Droits du loueur**

En cas de non-respect par le client des présentes conditions générales d'utilisation ici décrites, le gestionnaire se réserve la possibilité de résilier son contrat de location et ce sans ouvrir droit à remboursement.

### **Article 9 – Loi applicable et règlement des litiges**

9.1 - Les dispositions du présent règlement sont régies par la loi française.

9.2 - Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

### **Article 10 – Confidentialité des données**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion du service. Les destinataires des données et les responsables du traitement sont les équipes d'exploitation du service.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à la communauté de communes de la Champagne Picarde.

### **Article 11 – Prise d'effet et modification**

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022. Le présent règlement est disponible dans les points d'information de location. La communauté de communes de la Champagne Picarde se réserve le droit de modifier en tout ou partie, à tout moment les dispositions du présent règlement. Toute éventuelle modification sera disponible sur le site internet de la communauté de communes de la Champagne Picarde. Elle peut également être fournie au client sur simple demande écrite.

### **Article 12 – Réclamation**

12.1 – Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Communauté de communes de la Champagne Picarde, 2 route de Montaigne 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt.

12.2 - Toute réclamation concernant la facturation d'une location doit être réalisée dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de fin de location. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

**Signature de l'utilisateur**, précédée de la mention  
« Lu et approuvé » :

## Tarification des pièces détachées

<b>Pièces Vélo à assistance électrique</b>	<b>Prix Unitaire public TTC</b>	<b>Pièces Vélo à assistance électrique</b>	<b>Prix Unitaire public TTC</b>
Cable de frein inox	3,95 €	Béquille	18,00 €
Cable dérailleur	3,95 €	Capteur	15,00 €
Catadioptre	3,95 €	Chargeur de batterie	59,00 €
Chambre à air	7,50 €	Commande de dérailleurs	25,00 €
Fourche	73,00 €	Contrôleur de batterie	71,00 €
Frein étrier AV ou AR	25,00 €	Disque aimanté de rotation	13,00 €
Gaine de frein	6,95 €	Frein arrière	6,75 €
Paire de garde boue	28,00 €	Guidon	12,00 €
Paire levier frein	30,00 €	Kit faisceau électrique	14,40 €
Manette vitesse	25,00 €	Paire de leviers de frein	30,00 €
Manivelle de pédale	24,00 €	Pneu anti-crevaison AR	23,00 €
Pédales	12,00 €	Pneu anti-crevaison AV	23,00 €
Phare avant	19,00 €	Potence réglable	19,00 €
Panneau de commande	70,00 €	Roue arrière	350,00 €
Paire de Patins de frein	10,50 €	Roue avant	260,00 €
Poignée	6,00 €	Antivol sur roue	28,00 €
Porte-bagages	65,40 €	Rayons + dévoilage	1,00 € + 12,00 €
Selle	21,00 €	Sonnette	3,20 €
Tige de selle	12,00 €	Batterie	460,00 €
<b>Accessoires</b>	<b>Prix Unitaire public TTC</b>	<b>Accessoires</b>	<b>Prix Unitaire public TTC</b>
Casque	18,34 €	Ecarteur de danger	5,95 €
Gilet jaune	4,95 €	Casque enfant	11,50 €
Antivol spiral	11,95 €	Siège enfant	47,00 €
Panier	19,90 €	Remorque	224,40 €
Sacoche	58,30 €		

**Signature Utilisateur :**